



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021**  
**REUNIONE 25 È 26 DI FERRAGHJU DI U 2021**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021**  
**REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021**

2021/O1/009

**Question orale déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI**  
**Au nom du groupe « Per l'Avvene »**

**OBJET : Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo**

Monsieur le Président,

A l'occasion de la dernière session, je vous ai interrogé sur la finalité et les termes de l'acquisition d'une parcelle à Cavallo.

L'objet de ma question était moins destiné à vous justifier sur le plan politique qu'à éclairer notre représentation sur la réalité de cet investissement.

Vous y avez répondu de façon dilatoire en convoquant pêle-mêle biodiversité, pédagogie, spéculation et saine gestion de l'argent public.

Aussi, et par souci de clarté à l'endroit de nos concitoyens qui ont le droit d'être édifiés sur les conséquences des choix que vous faites en leur nom, je précise ma question et ses déclinaisons : Existe-t-il une activité commerciale sur le terrain désormais propriété de la collectivité ? Si oui, de quelle nature ? Une convention nous lie-t-elle à l'exploitant ? Percevons-nous à ce titre un loyer ? De quel montant ?

Je vous remercie par avance de ne pas me contraindre à poser une troisième fois une question qui, je n'en doute pas, trouverait réponse dans les principes de transparence dont vous vous êtes fait le chantre depuis la mise en spectacle du gijuramentu.